

INTITULE DU POSTE

Conseiller pédagogique en circonscription**NATURE DU POSTE**

L'enseignant est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'Inspecteur de l'Education Nationale, chargé de la circonscription de STENAY, VERDUN, BAR LE DUC, ou COMMERCY.

MISSIONS

Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action :

Accompagnement pédagogique des enseignants du 1^{er} degré.

Accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école.

Formateur polyvalent, il fait bénéficier les enseignants de son expertise pédagogique.

Contribution à la formation initiale et continue des enseignants.

Le conseiller pédagogique participe activement à la formation initiale et continue des personnels enseignants du premier degré. Il contribue prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires. Il conçoit et conduit des actions de formation continue au niveau de la circonscription ou du département.

Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.

Il aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements.

COMPETENCES

- Des capacités relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse, d'initiative
- Des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- L'aptitude à travailler en équipe (avec l'IEN, les autres conseillers pédagogiques, le coordonnateur de la zone d'éducation prioritaire, les principaux de collège, les équipes d'écoles, les partenaires institutionnels et associatifs) permettant la mise en œuvre d'actions conjointes.
- Des compétences en informatique
- Des compétences dans le domaine de l'évaluation
- Une grande disponibilité est requise.

DIPLOMES OU EXPERIENCES

Etre titulaire du CAFIPEMF.

Avoir une expérience de maître formateur.

Avoir une expérience en formation d'adultes.

OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :

Circulaire ministérielle n°2015-114 du 21 juillet 2015.

MODALITES DE CANDIDATURE

Cf note départementale « Mouvement 1^{er} degré » - poste à profil

CONTACT :

IEN Adjoint DASEN - 24 avenue du 94ème R.I. - BP n° 20564 - 55013 BAR LE DUC Cedex

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr

INTITULE DU POSTE**Conseiller pédagogique EPS en circonscription****NATURE DU POSTE**

L'enseignant est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'Inspecteur de l'Education Nationale, chargé de la circonscription de STENAY, VERDUN, BAR LE DUC, ou COMMERCY.

MISSIONS

Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action :

Accompagnement pédagogique des enseignants du 1^{er} degré.

Accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école.

Formateur polyvalent, il fait bénéficier les enseignants de son expertise pédagogique.

Contribution à la formation initiale et continue des enseignants.

Le conseiller pédagogique participe activement à la formation initiale et continue des personnels enseignants du premier degré. Il contribue prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires. Il conçoit et conduit des actions de formation continue au niveau de la circonscription ou du département.

Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.

Il aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements.

COMPETENCES

- Des capacités relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse, d'initiative
- Des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- L'aptitude à travailler en équipe (avec l'IEN, les autres conseillers pédagogiques, le coordonnateur de la zone d'éducation prioritaire, les principaux de collège, les équipes d'écoles, les partenaires institutionnels et associatifs) permettant la mise en œuvre d'actions conjointes.
- Des compétences en informatique
- Des compétences dans le domaine de l'évaluation
- Une grande disponibilité est requise.

DIPLOMES OU EXPERIENCES

Etre titulaire du CAFIPEMF option EPS

Avoir une expérience de maître formateur.

Avoir une expérience en formation d'adultes.

OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :

Circulaire ministérielle n°2015-114 du 21 juillet 2015.

MODALITES DE CANDIDATURE

Cf note départementale - poste à profil

CONTACT :

IEN Adjoint DASEN - 24 avenue du 94^{ème} R.I. - BP n° 20564 - 55013 BAR LE DUC Cedex

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr

INTITULE DU POSTE**Formateur aux usages du numérique en circonscription****NATURE DU POSTE**

Le Formateur aux Usages du Numérique est un enseignant du premier degré, exerçant à temps plein, déchargé de son service d'enseignement. Membre de l'équipe de circonscription, il travaille sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N. Son action au niveau départemental est coordonnée et validée pour l'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des services de l'Education Nationale et par l'IEN chargé de mission TICE. Il travaillera en concertation avec l'équipe TICE départementale composée de l'IEN chargé des TICE, du Conseiller Pédagogique Départemental au Numérique et des Formateurs aux Usages du Numérique.

MISSIONS

Le Formateur aux Usages du Numérique a principalement une mission d'ordre pédagogique mais sa contribution peut aussi être requise dans le cadre de toute action liée aux programmes de travail de la circonscription, du département, de l'académie. Ses missions comprennent :

- l'accompagnement et le suivi des enseignants
- l'analyse et la production de ressources pédagogiques.
- l'aide et le conseil auprès des enseignants, des IEN, des élus pour le développement du numérique à l'école.

Ses actions se déclinent dans les domaines suivants :

Formation

Participation à la conception, l'animation et l'évaluation de dispositifs de formation
Accompagnement et suivi de projets pédagogiques

Impulsion, animation

Participation à la diffusion de l'information relative au développement du numérique à l'école.
Assurer la mise en place dans les écoles du volet « sécurité des systèmes d'information » académique (antivirus, proxy).
Repérage des pratiques à valoriser et suivi des expérimentations.
Participation à l'élaboration et mutualisation de documents et ressources.
Apports de réponses aux problèmes techniques.

Aide au pilotage

Assurer la mise en œuvre et le suivi d'opérations nationales, académiques, départementales, et/ou de circonscription (évaluations, BE1D, Affelnet, etc.)

COMPETENCES

- le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation annexé à l'arrêté du 1er septembre 2013
- le C2i niveau 2 "Enseignant" défini dans le Bulletin officiel n°5 du 3 février 2011

On attend tout particulièrement du Formateur aux Usages du Numérique :

- Une bonne connaissance des usages pédagogiques du numérique.
- La maîtrise des matériels et logiciels usuels et pédagogiques (TNI, ENT, ...) ainsi que de l'environnement réseau.
- Des capacités à produire, partager et mutualiser des documents, informations et ressources
- Etre capable de travailler en équipe, être disponible et réactif face aux éventuelles urgences.

DIPLOMES OU EXPERIENCES

CAFIPEMF souhaité

OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :

Circulaire ministérielle n°2015-114 du 21 juillet 2015.

MODALITES DE CANDIDATURE

Cf note départementale - Poste à profil

CONTACT :

IEN Adjoint DASEN - 24 avenue du 94ème R.I. - BP n° 20564 - 55013 BAR LE DUC Cedex
Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr

INTITULE DU POSTE**Conseiller Pédagogique Départemental auprès de l' IEN adjoint au DASEN chargé du 1^{er} Degré
Mission Formation Continue****NATURE DU POSTE**

Le conseiller pédagogique départemental est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IA-DASEN et la responsabilité de l'IANA. Il assiste l' IEN Adjoint au DASEN dans ses missions. Disponible, réactif il doit faire preuve de qualités relationnelles, organisationnelles et de compétences rédactionnelles. Il doit pouvoir travailler en étroite collaboration avec les IEN et CPC de circonscription.

MISSIONS

Les missions du conseiller pédagogique départemental du premier degré s'exercent dans trois champs d'action :

Accompagnement pédagogique des enseignants du 1er degré.

Accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école.

Formateur polyvalent, il fait bénéficier les enseignants de son expertise pédagogique.

Contribution à la formation initiale et continue des enseignants.

Le conseiller pédagogique participe activement à la formation initiale et continue des personnels enseignants du premier degré. Il contribue prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires. Il conçoit et conduit des actions de formation continue au niveau de la circonscription ou du département.

Il/elle contribue à la conception du cahier des charges de la formation continue du département et à son évaluation. IL/Elle est chargé au niveau départemental de la planification et la coordination (avec le service DPM et les circonscriptions) du plan de formation continue, il en assure le suivi.

Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.

Il aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements.

Assure le suivi des dossiers départementaux, notamment des enquêtes ministérielles.

Assure la mise en œuvre et suivi du plan départemental de formation continue dans le cadre du plan académique de formation en lien avec l' IEN Adjoint au DASEN.

COMPETENCES

Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatif

Bulletin officiel n° 30 du 23-07-2015

Au vu des missions relatives à la FC, des capacités au travail en équipe (concertation, communication), capacité à anticiper, à planifier et la maîtrise des outils numériques sont demandées.

DIPLOMES OU EXPERIENCES

CAFIPEMF

Expérience souhaitée en formation d'adultes

OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)

MODALITES DE CANDIDATURE

Cf note départementale – Poste à profil

CONTACT :

IEN Adjoint IA-DASEN - 24 avenue du 94ème R.I. - BP n° 20564 - 55013 BAR LE DUC Cedex

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr

INTITULE DU POSTE

Conseiller pédagogique départemental usages pédagogiques du numérique**NATURE DU POSTE**

Le conseiller pédagogique départemental TICE est placé :

Sous l'autorité administrative directe de l'IEN adjoint au directeur d'académie, coordonnateur des missions des conseillers pédagogiques et le cas échéant sous l'autorité pédagogique de l'IEN chargé de mission.

MISSIONS

Information, expertise et conseil auprès des différents partenaires et acteurs de l'éducation nationale.

Contribution au pilotage départemental.

Coordination de l'équipe des formateurs TICE de circonscription.

Collaboration avec les services et institutions partenaires.

Mise en place des priorités départementales et académiques dans le domaine des technologies et ressources éducatives.

Former et conseiller les enseignants débutants

Participer à l'évaluation des écoles

COMPETENCES

Connaissance des usages des outils numériques dans les écoles du département et notamment les axes principaux du plan départemental pour une école numérique en Meuse :

- Le plan d'équipement matériel et logiciel des écoles meusiennes
- Connaître et savoir utiliser ces matériels et ressources numériques pour des usages pédagogiques
- Développer et mettre en place un plan de formation autour de ces ressources numériques.
- Savoir travailler en équipe (en particulier avec les autres acteurs de la formation : conseillers pédagogiques, IEN, formateurs TICE de circonscription).
- Avoir une maîtrise correcte des outils numériques et surtout être capable de se donner les moyens de les maîtriser (trouver les personnes ressources ou les compétences pour apprendre à les maîtriser...).
- Savoir utiliser M@gistere pour concevoir un parcours de formation.

DIPLOMES OU EXPERIENCES

CAFIPEMF option technologie et ressources éducatives

Avoir une expérience de maître formateur.

Avoir une expérience en formation d'adultes.

OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE

Circulaire ministérielle n°2015-114 du 21 juillet 2015.

MODALITES DE CANDIDATURE

Cf note départementale - Poste à profil

CONTACT :

IEN Adjoint DASEN - 24 avenue du 94ème R.I. - BP n° 20564 - 55013 BAR LE DUC Cedex
Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr

INTITULE DU POSTE**Conseiller pédagogique départemental usages pédagogiques en Arts Visuels****NATURE DU POSTE**

Le conseiller pédagogique départemental en Arts Visuels est placé :

Sous l'autorité administrative directe de l'IEN adjoint au directeur d'académie, coordonnateur des missions des conseillers pédagogiques et le cas échéant sous l'autorité pédagogique de l'IEN chargé de mission.

MISSIONS**Poste à mission départementale**

Former et conseiller les enseignants débutants

Participer à l'évaluation et à l'inspection des écoles

Participer à l'élaboration de la politique culturelle et artistique départementale en cohérence avec :

- Les instructions officielles
- Les partenaires nationaux et régionaux : ministère de la culture, DRAC
- Les partenaires départementaux : CD, collectivités locales.

Participer à la mise en œuvre de cette politique culturelle et artistique départementale en cohérence avec les projets des différentes circonscriptions :

- Formation initiale et continue des enseignants en arts plastiques et en histoire des arts
- Elaboration d'outils pédagogiques
- Mise en œuvre des projets départementaux, de circonscription, d'établissement

COMPETENCES**Aptitudes à :**

Elaborer, initier, développer et conduire des projets artistiques

Travailler en partenariat avec les artistes, les partenaires institutionnels, culturels ou associatifs

Compétences en :

- Pédagogie :

Développer la culture et la pratique artistique des enseignants

Entretenir et développer les projets partenariaux avec les structures culturelles et les dispositifs locaux (musées, galeries, médiathèques, CANOPE, OCCE, Ligue de l'enseignement, les PLEA et CTEA)

Epauler les enseignants en difficulté face à l'enseignement de la discipline

Participer à la formation initiale et continue des enseignants

- Arts : Savoirs culturels et pratiques

DIPLOMES OU EXPERIENCES

CAFIPEMF option Arts Plastiques

OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :

Circulaire ministérielle n°2015-114 du 21 juillet 2015.

MODALITES DE CANDIDATURE

Cf note départementale - Poste à profil

CONTACT :

IEN Adjoint DASEN - 24 avenue du 94ème R.I. - BP n° 20564 - 55013 BAR LE DUC Cedex
Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr

INTITULE DU POSTE**Conseiller pédagogique départemental usages pédagogiques en Education Musicale****NATURE DU POSTE**

Le conseiller pédagogique départemental en Education Musicale est placé :

Sous l'autorité administrative directe de l'IEN adjoint au directeur d'académie, coordonnateur des missions des conseillers pédagogiques et le cas échéant sous l'autorité pédagogique de l'IEN chargé de mission.

MISSIONS**Poste à mission départementale**

Le rôle du conseiller pédagogique départemental en éducation musicale est de promouvoir sur l'ensemble du département la pratique artistique avec les orientations données par le ministère.

Associé à la charte départementale de développement de pratiques vocales et chorales en Meuse, il contribue à sa mise en place et son suivi.

Il participe en concertation avec les IEN, le groupe départemental art et culture, les formateurs de l'ESPE et les écoles de musique partenaires à l'élaboration d'une politique culturelle et artistique départementale cohérente.

Les missions :

- Aider les enseignants à intégrer l'éducation musicale à la vie de la classe dans le cadre du projet d'école
- Etre en mesure – y compris en conduisant soi-même la classe – de montrer comment s'articule une séquence, en particulier dans une classe à plusieurs niveaux avec les professeurs d'écoles débutants.
- Impulser, coordonner et suivre les actions avec les partenaires culturels et institutionnels à partir de l'analyse des besoins des équipes pédagogiques et des ressources locales.
- En collaboration avec les IEN qui définissent une politique sur leur circonscription, contribuer au recensement des demandes et besoins, à la mise en place de projets
- Intervenir dans les stages, les animations pédagogiques, les concertations d'équipes pédagogiques

COMPETENCES**Aptitudes à :**

- Elaborer, développer et conduire des projets artistiques
- Travailler en partenariat avec les artistes, les musiciens intervenants, partenaires institutionnels, ou associatifs

Compétences en :

- Pédagogie : conduites d'apprentissage vocal, direction de chœur, initiation instrumentale
- Musique : savoirs culturel et pratiques
- Maîtrise des outils informatiques propres au travail du son
- Relations humaines et travail d'équipe
- Savoir utiliser M@agistere pour concevoir un parcours de formation

DIPLOMES OU EXPERIENCES

CAFIPEMF option éducation musicale

OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :

Circulaire ministérielle n°2015-114 du 21 juillet 2015.

MODALITES DE CANDIDATURE

Cf note départementale - Poste à profil

CONTACT :

IEN Adjoint DASEN - 24 avenue du 94ème R.I. - BP n° 20564 - 55013 BAR LE DUC Cedex

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : ce.ien-adjoint55@ac-nancy-metz.fr

INTITULE DU POSTE**Conseiller pédagogique départemental usages pédagogiques en Langues Vivantes****NATURE DU POSTE**

Le conseiller pédagogique départemental en Langues Vivantes est placé sous l'autorité administrative directe de l'IEN adjoint au directeur d'académie, coordonnateur des missions des conseillers pédagogiques et le cas échéant sous l'autorité pédagogique de l'IEN chargé de mission.

MISSIONS**Mission de conseil auprès de la Direction Académique**

Dans le cadre de la mise en place de la politique nationale dans le département :

- Proposition et/ou suivi de projets départementaux : textes de cadrage, carte des langues, fléchages de postes, enquêtes diverses...
- Animation de la commission Langues vivantes premier degré : mise en place de la politique départementale, suivi du personnel, création d'outils...
- Animation de la rubrique Langues vivantes sur le site départemental
- Information auprès des inspections
- Représentation et/ou participation à des groupes académiques

Mission de formation

- Actions de formation continue : stages et animations pédagogiques
- Accompagnement pédagogique des enseignants débutants ou nouvellement habilités et des enseignants en attente d'habilitation définitive
- Accompagnement pédagogique des équipes d'école pour la mise en place de la validation du niveau A1 du CRCEL en anglais

Mission concernant les partenariats

- Sollicitation de la participation des équipes d'écoles à des actions de partenariats européens
- Suivi des projets de partenariats européens
- Gestion et accompagnement des enseignants de langue et culture d'origine

COMPETENCES

Savoir observer, analyser, synthétiser, planifier, organiser, communiquer, gérer des dossiers, faire preuve d'initiative, anticiper, animer des réunions

Savoir utiliser M@agistere pour concevoir un parcours de formation

Compétences spécifiques :

Etre habilité pour l'enseignement d'une ou plusieurs langues vivantes dont l'anglais

Avoir une bonne maîtrise de l'usage des technologies de l'information et de la communication :

- Logiciels de traitement de texte, de tableurs, de messagerie électronique
- Multimédia/numérisation (exploitation, création, diffusion outils)

DIPLONES OU EXPERIENCES

CAFIPEMF option Langues Vivantes

OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :

Circulaire ministérielle n°2015-114 du 21 juillet 2015.

MODALITES DE CANDIDATURE

Cf note départementale - Poste à profil

CONTACT :

IEN Adjoint DASEN - 24 avenue du 94ème R.I. - BP n° 20564 - 55013 BAR LE DUC Cedex

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr

INTITULE DU POSTE**Conseiller Pédagogique Départemental en Mathématiques****NATURE DU POSTE**

Placé sous l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Meuse, le conseiller pédagogique départemental en Mathématiques exerce sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN chargé du groupe de travail départemental en mathématiques, en lien avec les IEN CCPD de REP+, de REP et des zones rurales. Les modalités de travail alterneront des périodes d'accompagnement personnalisé d'enseignants et des périodes de travail en petits groupes en-dehors de la classe des temps de formation continue (animations pédagogiques, stages).

MISSIONS

La mission principale concerne la mise en œuvre du plan mathématique. Une lettre de mission précisera le contour exact des missions complémentaires.

- Contribuer à l'analyse des besoins locaux (en lien avec les IEN CCPD concernés) ;
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions de formation en mathématiques dans le cadre de la formation continue des enseignants de REP+, de REP et des zones rurales ;
- Réaliser un accompagnement personnalisé d'enseignants dans le domaine des mathématiques ;
- Participer activement aux groupes de travail « mathématiques »

Ce faisant :

- Renforcer les connaissances mathématiques des enseignants,
- Apporter les compléments qui s'imposent en didactique et en pédagogie.

COMPETENCES**Cadre général :**

Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré

Annexe 1 BO N°30 du 23 juillet 2015 : Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs

Compétences spécifiques :

- Expertise théorique en mathématiques (niveau universitaire L3 souhaité), en didactique des mathématiques et en pédagogie ;
- Aptitude pour le travail d'équipe et l'animation de groupes restreints ;
- Capacité à concevoir, animer et évaluer des actions de formation dans le domaine des mathématiques en déclinant les orientations nationales et académiques au regard des besoins locaux ;
- Aptitude à identifier les besoins spécifiques des enseignants et à adapter l'accompagnement ;
- Maîtrise des outils numériques et capacités de communication ;
- Disponibilité, loyauté, bonne connaissance du système éducatif.

DIPLOMES OU EXPERIENCES

CAFIPEMF

Cursus universitaire en mathématiques (niveau L3 souhaité)

OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :

Circulaire ministérielle n°2015-114 du 21 juillet 2015.

MODALITES DE CANDIDATURE

Cf note départementale - Poste à profil

CONTACT :

IEN Adjoint DASEN e - 24 avenue du 94ème R.I. - BP n° 20564 - 55013 BAR LE DUC Cedex

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr

INTITULE DU POSTE**Conseiller Pédagogique Départemental Maîtrise de la langue****NATURE DU POSTE**

Placé sous l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Meuse, le conseiller pédagogique départemental en Mathématiques exerce sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN chargé du groupe de travail départemental en mathématiques, en lien avec les IEN CCPD de REP+, de REP et des zones rurales. Les modalités de travail alterneront des périodes d'accompagnement personnalisé d'enseignants et des périodes de travail en petits groupes en-dehors de la classe des temps de formation continue (animations pédagogiques, stages).

MISSIONS

La mission principale concerne la mise en œuvre du plan français. Une lettre de mission précisera le contour exact des missions complémentaires.

- Contribuer à l'analyse des besoins locaux (en lien avec les IEN CCPD concernés) ;
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions de formation en maîtrise de la langue dans le cadre de la formation continue des enseignants de REP+, de REP et des zones rurales ;
- Réaliser un accompagnement personnalisé d'enseignants dans le domaine des mathématiques ;
- Participer activement aux groupes de travail «maîtrise de la langue»

Ce faisant :

- Renforcer les connaissances en maîtrise de la langue des enseignants,
- Apporter les compléments qui s'imposent en didactique et en pédagogie.

COMPETENCES**Cadre général :**

Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
Annexe 1 BO N°30 du 23 juillet 2015 : Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs

Compétences spécifiques :

- Expertise théorique en maîtrise de la langue, en didactique du français et en pédagogie ;
- Aptitude pour le travail d'équipe et l'animation de groupes restreints ;
- Capacité à concevoir, animer et évaluer des actions de formation dans le domaine de la maîtrise de la langue en déclinant les orientations nationales et académiques au regard des besoins locaux ;
- Aptitude à identifier les besoins spécifiques des enseignants et à adapter l'accompagnement ;
- Maîtrise des outils numériques et capacités de communication ;
- Disponibilité, loyauté, bonne connaissance du système éducatif.

DIPLOMES OU EXPERIENCES

CAFIPEMF (a minima admissibilité)
Cursus universitaire en français ou littérature.

OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :

Circulaire ministérielle n°2015-114 du 21 juillet 2015.

MODALITES DE CANDIDATURE

Cf note départementale - Poste à profil

CONTACT :

IEN Adjoint DASEN - 24 avenue du 94ème R.I. - BP n° 20564 - 55013 BAR LE DUC Cedex
Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : ce.iien-adjoint55@ac-nancy-metz.fr

INTITULE DU POSTE**Conseiller Pédagogique Départemental EPS
Mission Formation Continue****NATURE DU POSTE**

Le conseiller pédagogique départemental en EPS est placé sous l'autorité administrative directe de l'IEN adjoint au directeur d'académie, coordonnateur des missions des conseillers pédagogiques et le cas échéant sous l'autorité pédagogique de l'IEN chargé de mission.

MISSIONS

Le Conseiller Pédagogique Départemental pour l'E.P.S (CPD-EPS) est chargé de la mise en œuvre de la politique académique au niveau départemental et plus particulièrement :

- Aider à la mise en œuvre des programmes d'E.P.S dans le cadre de la continuité école-collège
- Contribuer à l'élaboration du plan d'action départemental pour la promotion de l'E.P.S à l'école
- Apporter son expertise dans le domaine didactique, pédagogique et règlementaire
- Éclairer l'instruction des demandes d'agrément des intervenants extérieurs à l'école en E.P.S
- Veiller au respect des règlements spécifiques à l'éducation nationale (équipements, installations, taux d'encadrement, etc...)
- Impulser des projets d'envergure départementale en relation avec les partenaires de l'école, en particulier avec l'USEP dans le cadre de conventions nationales il assure le suivi et l'évaluation
- Participer à l'animation de l'équipe départementale en relation avec l'IEN chargé de la mission EPS (production de documents et d'outils pédagogiques)
- Concevoir et piloter des projets éducatifs et sportifs en partenariat avec les collectivités territoriales et les acteurs du monde sportif (CDOS, DDCS, comités et clubs sportifs)
- Assurer la continuité école-collège en EPS et sport scolaire (USEP-UNSS)

Formation Continue :

- Mise en œuvre et suivi du plan départemental de formation continue dans le cadre du plan académique de formation en lien avec l'IEN Adjoint au DASEN.
- Assure le suivi des dossiers départementaux, notamment des enquêtes ministérielles.
- Assure la mise en œuvre et suivi du plan départemental de formation continue dans le cadre du plan académique de formation en lien avec l'IEN Adjoint au DASEN.
- Il/elle contribue à la conception du cahier des charges de la formation continue du département et à son évaluation. IL/Elle est chargé au niveau départemental de la planification et la coordination (avec le service DPM et les circonscriptions) du plan de formation continue, il en assure le suivi.

COMPETENCES

- Aptitude à travailler en équipe dans le cadre de partenariats
- Qualités et compétences d'animation (dynamisme, sens du contact et des responsabilités)
- Connaissance approfondie du fonctionnement des institutions éducatives et du tissu associatif et sportif
- Compétences en informatique

DIPLOMES OU EXPERIENCES

CAFIPEMF Option EPS

OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :

Circulaire ministérielle n°2015-114 du 21 juillet 2015.

MODALITES DE CANDIDATURE

Cf note départementale - Poste à profil

CONTACT :

IEN Adjoint DASEN - 24 avenue du 94ème R.I. - BP n° 20564 - 55013 BAR LE DUC Cedex
Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : ce.ien-adjoint55@ac-nancy-metz.fr

INTITULE DE POSTE**Enseignant Maître Formateur (EMF)****NATURE DU POSTE**

Titulaire d'un poste d'enseignant dans une école, il exerce une double fonction :

- une fonction d'enseignant en tant que maître responsable d'une classe,
- une fonction de formateur

MISSIONS

Le maître formateur contribue à la formation initiale des professeurs des écoles, qu'il s'agisse des étudiants préparant le concours de recrutement ou des professeurs stagiaires. Il est également susceptible de participer à la formation continue des maîtres du premier degré. Le maître formateur a vocation à intervenir à plusieurs niveaux :

- intervention dans les classes accueillant des étudiants lors des stages d'observation et de pratique accompagnée ou, le cas échéant, des professeurs stagiaires ;
- accompagnement et suivi des étudiants effectuant un stage en responsabilité ;
- tutorat des professeurs stagiaires, en priorité dans la circonscription concernée ;
- élaboration et réalisation de certaines activités entrant dans le cadre de la formation initiale des professeurs des écoles stagiaires et de la formation continue des professeurs des écoles titulaires.

COMPETENCES

Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 Annexe/Référentiel des Compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

- Compétences transversales et/ou disciplinaires C2i2e
- Formateur à distance (M@gistere)
- Analyse des situations et capacités d'innovation
- Qualités relationnelles et de disponibilité, capacité d'écoute et sens de l'organisation aptitude au travail collaboratif et à la mutualisation
- Communication et partage des informations

DIPLOMES OU EXPERIENCES

CAFIPEMF

OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)

Circulaire n°2016-148 du 18-10-2016

- Allègements de service attribués aux maîtres :
 - allègement d'un tiers de leur service hebdomadaire d'enseignement
 - allègement de de deux heures hebdomadaires en moyenne annuelle du service, soit un allègement de 72 heures sur les 108 heures annuelles que les enseignants du premier degré sont tenus d'effectuer.

Chaque formateur reçoit une lettre de mission qui précise sa contribution à la formation initiale et continue.

Il est aussi attendu des formateurs qu'ils poursuivent une démarche individuelle de formation dans les domaines qui relèvent de leur champ d'intervention.

MODALITES DE CANDIDATURE

Cf note départementale - Poste à exigences particulières

CONTACT :

IEN Adjoint DASEN - 24 avenue du 94ème R.I. - BP n° 20564 - 55013 BAR LE DUC Cedex

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr

INTITULE DU POSTE**MISSION Directeur référent****NATURE DU POSTE**

Texte de référence : BO n° 32 du 27 août 2020 « Directeur d'école »

Sous l'autorité de l'adjoint au directeur académique, en charge du premier degré, le référent directeur exerce l'essentiel de ses missions à la DSDEN. Il est amené à se déplacer occasionnellement dans le département pour rencontrer des équipes confrontées à des situations complexes. Il disposera alors d'un ordre de mission et des frais de déplacement seront prévus pour défrayer ses missions. Il est directeur en poste ayant une expérience d'au moins 3 ans et possède une bonne maîtrise des outils numériques.

MISSIONS

Le référent directeur est principalement chargé de faciliter les relations des directrices et directeurs avec les parents d'élèves et les élus locaux ou encore aider à la mise en place des projets innovants au sein des écoles.

1) Le référent directeur à un rôle de :**Formateur (membre du GTD Dir) :**

- Il peut assurer des formations ou y participer : stages formation initiale des directeurs, stage faisant fonction de directeurs, préparation à la liste d'aptitude des directeurs,...
- Il conçoit des outils numériques à destination des directeurs en lien avec les E-Run.

Conseil auprès des directeurs :

- Il est l'interlocuteur privilégié des directeurs faisant fonction en lien direct avec l'IEN de la circonscription.
- Il peut, si nécessaire, accompagner les directeurs dans le recrutement des jeunes en service civique.
- Il élabore un calendrier des incontournables du directeur et enverra des « flashes d'information » pour les rappeler et aider les directeurs à tenir à jour le calendrier.

Conseil auprès de l'équipe de direction :

- Il prépare en lien avec la secrétaire générale, l'IEN Adjoint les réunions du groupe départemental de directeurs d'école, afin d'accompagner les directeurs dans leurs tâches et de renforcer les relations avec les élèves et les parents. (rédact° CR)
- Il établit une veille pédagogique et administrative sur la question de la direction d'école.
- Il anime l'espace dédié aux directeurs sur le site de la DSDEN.

2) Le référent directeur exerce également la mission de référent pôle élève :

Sous la responsabilité de l'IEN Adjoint

- Il se positionne comme un relais entre le pôle élève et les élèves.
- Il assure le suivi de situations complexes en lien avec le pôle élève et avec, si nécessaire, la commission départementale Pôle inclusion.
- Il est personne ressource auprès des écoles (sur les questions juridiques, concernant la protection de l'enfance, le sanitaire...).
- Il participe, le cas échéant, aux cellules d'appui et ESS élargies, gestion de crise et application « faits établissements ».
- Il crée des outils numériques pour optimiser le fonctionnement du pôle élève au service des directeurs.

COMPETENCES

- Connaissances du système éducatif en général, de la direction d'école en particulier.
- Connaissances des didactiques (disciplinaires et professionnelles).
- Maîtrise d'outils informatiques, vidéo, outils de présentation et de curation, internet et Web 2.0.
- Capacités à la conduite de réunion, à l'animation de groupe.
- Adaptabilité, disponibilité, mobilité géographique.
- Compétences d'analyse et de synthèse, initiative, aide à la prise de décision.
- Rigueur, sens de l'organisation.
- Discrétion, confidentialité, devoir de réserve.

DIPLOMES OU EXPERIENCES

Expérience affirmée de direction d'école.

OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)

Mission assurée à temps partiel 50% ETP

MODALITES DE CANDIDATURE

Cf note départementale - Poste à profil

CONTACT :

IEN Adjoint DASEN - 24 avenue du 94ème R.I. - BP n° 20564 - 55013 BAR LE DUC Cedex

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : ce.ien-adjoint55@ac-nancy-metz.fr

INTITULE DU POSTE

Direction École Éducation Prioritaire
REP+ : EM Cocteau & EE Claudel Bar le duc
REP : EM Les Courlis & EE A.Toussaint Stenay -
EE Louise Michel & P.de France VERDUN

NATURE DU POSTE

La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Elle a pour principal objectif la réduction des écarts de réussite, avec le reste du territoire, sur l'ensemble du parcours scolaire des élèves qui y sont scolarisés.

Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini avec les autorités académiques, le directeur d'une école située en zone REP+ ou REP exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école en conformité avec les textes officiels régissant les missions de directeur avec des spécificités propres à ce dispositif. Le directeur travaille au sein d'une équipe pluri catégorielle 1er et 2nd degrés. Son action s'inscrit dans le cadre du référentiel pour l'éducation prioritaire

MISSIONS

- Représenter l'institution auprès des familles et des collectivités territoriales.
- Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec la politique conduite dans le cadre du programme REP + & REP.
- Piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales mises en place au sein de son école.
- Connaître les dispositifs d'accompagnement.
- Coordonner, piloter le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques avec les axes du projet REP +/REP,
- Organiser et animer les instances de concertation et de régulation de l'école.
- Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école.
- Accompagner les familles à la parentalité.
- Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable.
- Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes.
- Organiser la scolarité de tous les élèves, et garantir la coordination des différents dispositifs d'aide.
- Participer activement aux travaux des instances du réseau.
- Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les partenaires de l'école.

COMPETENCES

- Connaissance des fonctionnements des 1^{er} et 2nd degrés
- Connaissance des dispositifs liés aux orientations de l'éducation prioritaire
- Capacité à faire preuve d'initiative, à impulser et accompagner une dynamique de projet au service d'un climat scolaire propice aux apprentissages (organisation de l'aide aux élèves, mise en œuvre du projet d'école, de réseau)
- Adaptabilité, autonomie, capacité d'écoute, capacité à travailler en équipe
- Qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Aptitude à la communication orale (conduite de réunions) et écrite
- Maîtrise de l'outil informatique et des usages numériques de communication.

DIPLOMES OU EXPERIENCES

L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus. Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction est vivement souhaitée. CAFIPEMF Souhaité

OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)

MODALITES DE CANDIDATURE

Cf note départementale - Poste à profil

CONTACT :

IEN Adjoint DASEN - 24 avenue du 94ème R.I. - BP n° 20564 - 55013 BAR LE DUC Cedex
 Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr

INTITULE DU POSTE**Enseignant Coordination REP & REP+****NATURE DU POSTE**

La refondation de l'éducation prioritaire (circulaire du 4 juin 2014) a pour ambition de réduire les inégalités sociales et territoriales et de favoriser la réussite de tous les élèves. L'objectif concret attendu est une réduction à moins de 10% des écarts entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et hors éducation prioritaire dans la maîtrise des compétences de base en mathématiques et en français. Le coordonnateur de réseau REP ou REP+ contribue à la réalisation de cet objectif. Il exerce ses missions sous la conduite des pilotes du réseau (l'IEN, le chef d'établissement et l'IA-IPR référent en REP+) dont il est le collaborateur direct.

MISSIONS

L'action du coordonnateur est principalement pédagogique et s'inscrit dans le cadre du projet de réseau en s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire.

Les missions générales du coordonnateur de réseau sont de :

- favoriser les changements de pratiques pédagogiques et éducatives quotidiennes afin de permettre la réussite scolaire de tous les élèves du réseau
- favoriser la cohérence pédagogique et éducative dans le réseau (au sein de chaque degré et en inter-degrés), en lien étroit avec les équipes de circonscription et du collège et l'ensemble des partenaires
- contribuer à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des actions du projet de réseau.

Les missions spécifiques (pédagogiques, administratives et partenariales)

- Le coordonnateur REP ou REP+ favorise et développe les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau
- Il accompagne et participe à la formation de l'ensemble des personnels du réseau
- Il peut être amené à prendre en charge des élèves du réseau dans le cadre de dispositifs spécifiques et ponctuels
- Il participe activement aux instances du réseau : comité de pilotage, conseil école/collège et aux différentes instances des écoles, du collège et inter-degrés
- Il rédige et diffuse les relevés de conclusions et accompagne la mise en œuvre des décisions
- Il assure le suivi et l'évaluation du projet de réseau, notamment en tenant à jour le tableau de bord du réseau
- Il rédige, avec les pilotes, un bilan annuel du projet de réseau et les avenants éventuels
- Il collecte, produit, diffuse et archive les ressources du réseau
- Il participe à l'élaboration de ressources départementales et académiques de l'éducation prioritaire
- Il représente l'Institution dans les instances partenariales et aide à la mise en place de projets partenariaux.

COMPETENCES

- Connaissance des fonctionnements des 1er et 2nd degrés ;
- Connaissance des nouveaux dispositifs liés aux orientations de l'éducation prioritaire
- Capacité à faire preuve d'initiative, à impulser et accompagner une dynamique de projet
- Adaptabilité, autonomie, capacité d'écoute, capacité à travailler en équipe
- Aptitude à la communication orale (conduite de réunions) et écrite
- Maîtrise de l'outil informatique et des usages numériques de communication.

DIPLOMES OU EXPERIENCES

CAFIPEMF Souhaité

OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (*Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017*)

MODALITES DE CANDIDATURE

Cf note départementale - Poste à profil

CONTACT :

IEN Adjoint DASEN - 24 avenue du 94ème R.I. - BP n° 20564 - 55013 BAR LE DUC Cedex
Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr

INTITULE DU POSTE

Enseignant référent REP+**NATURE DU POSTE**

L'enseignant est placé sous l'autorité du chef d'établissement (collège), il a pour principale mission de renforcer les équipes en place et favoriser la dynamique du projet réseau. Il participe au comité de pilotage du réseau et contribue au suivi des indicateurs de réussite des élèves pris en charge dans les dispositifs.

MISSIONS

- Prise en charge et suivi des élèves (du 1er et 2nd degré) notamment dans les dispositifs : PPRE, français langue scolaire et élèves en décrochage scolaire.
- Assurer le lien avec les familles.
- Participer au sein de ces dispositifs à la mise en œuvre du suivi, de l'évaluation et de la validation du socle commun.
- Gérer administrativement et pédagogiquement ces dispositifs.
- Accompagner les enseignants. Mutualiser les réflexions et les outils et favoriser les échanges.
- Coordonner les actions. Assurer les liaisons d'équipes (niveaux, cycles, inter cycles....).
- Favoriser la continuité des parcours scolaires en lien avec les acteurs qui interviennent auprès de l'élève.
- Favoriser l'École du socle et prendre en charge des ateliers liaison École-Collège (aide au travail personnalisé).
- Prévenir le décrochage scolaire, organiser et suivre l'aide au travail personnel en lien avec l'équipe pédagogique du collège.
- Favoriser, en lien avec le directeur adjoint de la SEGPA, les coordonnateurs de dispositifs ULIS ou UE, l'inclusion des élèves de ces dispositifs dans la vie du collège et pour certains d'entre eux dans ses actions d'enseignement.

COMPETENCES

- Compétences avérées dans le domaine de la prise en charge de la difficulté scolaire.
- Capacité et volonté à compléter ses connaissances et compétences par la formation.
- Compétences reconnues et/ou certification en FLE ou volonté sérieuse de se former rapidement.
- Sens de l'organisation et de l'anticipation.
- Compétences en matière de communication, de relation et d'animation de groupes.
- Capacité à se positionner au sein du réseau, des familles, des partenaires.
- Savoir travailler en équipe et s'impliquer dans une politique pédagogique innovante au service du réseau.
- Compétences dans l'utilisation du numérique (collège connecté) et bonne maîtrise des outils informatiques.

DIPLOMES OU EXPERIENCES

Connaissance d'un établissement public local d'enseignement et de son règlement

OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :

24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)

MODALITES DE CANDIDATURE

Cf note départementale - Poste à profil

CONTACT :

Collège Jacques PREVERT, 1 Rue D'anjou - BP 10519 ; 55012 Bar-le-Duc Tél : 03.29.45.20.03

Mail : ce.0550701N@ac-nancy-metz.fr

IEN Adjoint DASEN - 24 avenue du 94ème R.I. - BP n° 20564 - 55013 BAR LE DUC Cedex

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr

POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE**« ACCUEIL ET SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS » - TPS
Dispositif passerelle****NATURE DU POSTE**

La classe passerelle accueille les matins des enfants de 2 ans sur la base d'un projet individualisé élaboré avec les parents. Elle s'inscrit dans les dix principes de la circulaire de 18 décembre 2012 et réaffirme la nécessité des liens à construire entre les familles et les équipes pédagogiques. À ce titre, l'enseignant(e) est accompagné(e) par un Éducateur de jeunes Enfants (E.J.E.) et d'une A.T.S.E.M. La classe passerelle est implantée généralement dans une école. Son organisation est définie par un projet pédagogique et éducatif inscrit au projet d'école. Celui-ci donne lieu à une convention définissant l'implication des partenaires locaux (PMI notamment). Exercice à temps partiel : 50%.

MISSIONS

Contribuer à créer les conditions d'une première scolarisation réussie :

- favoriser l'éveil de la personnalité des enfants
- stimuler leur développement sensoriel, moteur, langagier, cognitif et social
- concourir à leur épanouissement affectif
- développer l'estime de soi
- Inscrire son action dans le cadre du projet éducatif et pédagogique défini par la communauté éducative de l'école annexé au projet d'école
- Impliquer les parents dans la compréhension de l'école et les associer à cet objectif.

COMPETENCES

- Posséder une bonne connaissance des besoins spécifiques des très jeunes enfants
- Connaître les principaux repères de leur développement sensoriel, cognitif, moteur et langagier
- Posséder une bonne maîtrise pédagogique de l'enseignement du langage oral
- Connaître et comprendre le contexte social du public accueilli
- Proposer un environnement riche, adapté aux besoins des jeunes enfants
- Organiser et aménager l'espace classe en prenant en compte les besoins des très jeunes enfants et savoir le faire évoluer
- Concevoir l'organisation du temps de manière souple et individualisée
- Être en mesure de travailler harmonieusement avec l'ATSEM
- Être en mesure de travailler en lien étroit avec la famille, afin d'établir des relations de confiance, de contractualiser cette scolarisation avec la souplesse nécessaire
- Être capable de travailler avec les acteurs locaux de la petite enfance le cas échéant

DIPLOMES OU EXPERIENCES

Avoir déjà enseigné en maternelle

OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)

MODALITES DE CANDIDATURE

Cf note départementale - Poste à exigences particulières

CONTACT :

IEN Adjoint DASEN - 24 avenue du 94ème R.I. - BP n° 20564 - 55013 BAR LE DUC Cedex
Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr

INTITULE DU POSTE**Professeur des écoles accompagnant le cycle 2 – PAC 2 -****NATURE DU POSTE**

Placé sous l'autorité hiérarchique de M. l'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription de rattachement, le professeur des écoles exerce sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN.

MISSIONS

Le professeur des écoles accompagnant le cycle 2 – PAC 2 – bénéficie d'une lettre de mission annuelle qui précise les priorités d'action et le périmètre d'intervention au sein de la circonscription de rattachement

L'enseignant intervient tout au long de l'année :

- Apprès d'élèves scolarisés en cycle 2 dans des écoles du secteur du collège
- Apprès des élèves de GS de maternelle du secteur concerné

Il siège aux conseils de cycle 2, et participe en tant que besoin aux différentes instances.

Les priorités d'actions seront définies avec l'IEN de la circonscription au regard des résultats aux évaluations nationales.

Le projet pédagogique est défini et formalisé en concertation avec l'équipe éducative du cycle des apprentissages.

Missions :

- À partir d'un diagnostic de territoire, contribuer à l'identification de besoins et de priorités d'action pédagogique
- Aider les équipes à définir, réaliser des projets concourant à l'amélioration de la fluidité des parcours (PS à 6^{ème})
- Contribuer à la lutte contre l'isolement professionnel.

Stratégies mises en œuvre :

- Contribuer à l'harmonisation des pratiques d'évaluation et au suivi de cohortes
- Veiller à la pérennité des dispositifs de soutien (PPRE, PAP, ...)
- Contribuer au renforcement des mesures de différenciation pédagogique au sein du cycle en partageant une réflexion pédagogique notamment autour des fondamentaux, et en mettant en œuvre des actions de soutien
- Travailler sur la cohérence et la continuité des méthodes de travail de l'élève
- Accompagner la progressivité de l'acquisition des règles communes au sein du cycle
- Favoriser la connaissance réciproque de pratiques entre les cycles 1 & 2, 2 & 3 et favoriser les liaisons pédagogiques
- Contribuer à l'identification de besoins de formation collective et individuelle
- Contribuer à l'animation de commissions, à la formalisation et à la diffusion de documents
- Participer au renforcement du partenariat avec les familles

COMPETENCES

- Coopérer avec des personnes de statuts et missions variés (volet inter catégoriel)
- Aisance relationnelle et rédactionnelle, organisation et rigueur
- Capacités à faire preuve d'initiative et d'autonomie
- Connaissances des caractéristiques de la ruralité et des fonctionnements des écoles dans ces territoires
- Maîtrise experte des programmes et du socle commun
- Maîtrise experte de l'exploitation des évaluations CP – CE1
- Maîtrise des outils numériques et collaboratifs

DIPLOMES OU EXPERIENCES

Expérience professionnelle souhaitée en cycle 2

OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)

MODALITES DE CANDIDATURE

Cf note départementale - Poste à exigence particulière

CONTACT :

IEN de la circonscription.

INTITULE DU POSTE**Professeur des écoles accompagnant le cycle 3 – PAC 3 -****NATURE DU POSTE**

Placé sous l'autorité hiérarchique de M. l'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription de rattachement, le professeur des écoles exerce sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN et du chef d'établissement.

MISSIONS

Le professeur des écoles accompagnant le cycle 3 – PAC 3 – bénéficie d'une lettre de mission annuelle qui précise les priorités d'action et le périmètre d'intervention au sein de la circonscription de rattachement.

Ses missions sont précisées dans le cadre d'une lettre de mission annuelle définie avec l'IEN de la circonscription et le chef d'établissement du collège. L'enseignant intervient tout au long de l'année :

- Au près d'élèves scolarisés en CM1 et CM2 dans des écoles du secteur du collège
- Au près des élèves de 6^{ème} de maternelle du secteur concerné

Il siège aux conseils de cycle 3, et participe en tant que besoin aux différentes instances (au conseil pédagogique, à des conseils de cycle 3, aux conseils de classe de 6^{ème}).

Missions :

- À partir d'un diagnostic de territoire, contribuer à l'identification de besoins et de priorités d'action pédagogique
- Aider les équipes à définir, et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la fluidité des parcours de la PS à la 6^{ème}

Stratégies mises en œuvre :

- Contribuer à l'harmonisation des pratiques d'évaluation et au suivi de cohortes
- Veiller à la pérennité des dispositifs de soutien (PPRE, PAP, ...)
- Contribuer au renforcement des mesures de différenciation pédagogique au sein du cycle en partageant une réflexion pédagogique notamment autour des fondamentaux, et en mettant en œuvre des actions de soutien
- Travailler sur la cohérence et la continuité des méthodes de travail de l'élève
- Accompagner la progressivité de l'acquisition des règles communes au sein du cycle
- Favoriser la connaissance réciproque de pratiques entre le 1 et 2nd degrés (ex : visites croisées)
- Contribuer à l'identification de besoins de formation
- Contribuer à la préparation et à la mise en œuvre du conseil école-collège
- Contribuer à l'animation de commissions, à la formalisation et à la diffusion de documents
- Travailler avec les professeurs de cycle 3 à la création d'un parcours culturel
- Participer au renforcement du partenariat avec les familles

COMPETENCES

- Coopérer avec des personnes de statuts et missions variés (volet inter catégoriel)
- Aisance relationnelle et rédactionnelle, organisation et rigueur
- Capacités à faire preuve d'initiative et d'autonomie
- Connaissances du système éducatif 1^{er} degré comme 2nd degré
- Connaissances des caractéristiques de la ruralité et des fonctionnements des écoles dans ces territoires
- Maîtrise experte des programmes et du socle commun
- Maîtrise des outils numériques et collaboratifs

DIPLOMES OU EXPERIENCES

Expérience professionnelle souhaitée en cycle 3

OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (*Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017*)

MODALITES DE CANDIDATURE

Cf note départementale - Poste à exigence particulière

CONTACT :

IEN de la circonscription.

INTITULE DU POSTE***Enseignant itinérant pour l'Enseignement des Langues Vivantes*****NATURE DU POSTE**

Les missions sont exercées sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Meuse et sous la responsabilité pédagogique des inspecteurs et inspectrices des circonscriptions concernées. Le pilotage du dispositif global est assuré par l'inspecteur chargé de la mission départementale "Langues Vivantes Étrangères".

MISSIONS

Assurer l'enseignement de la langue anglaise ou allemande aux élèves relevant du cursus de l'école élémentaire dans le cadre du respect des programmes.

Participer aux stages départementaux de formation ELV.

Participer aux travaux du GTD ELV.

Selon les besoins, des missions d'accompagnement peuvent être confiées au titulaire du poste.

COMPETENCES

- Maîtriser la langue allemande au niveau B2 pour la compréhension orale et au niveau B1 pour l'expression orale (CECRL)
- Maîtriser la langue anglaise au niveau B2 pour la compréhension orale et au niveau B1 pour l'expression orale (CECRL)
- Disposer de connaissances relatives à la didactique des langues vivantes étrangères
- Faire preuve de mobilité et d'adaptabilité
- Être capable de travailler en équipe.

DIPLOMES OU EXPERIENCES

Habilitation ELV Allemand ou /et Anglais

CAFIPEMF souhaité

OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :

Cf décret n° 2017-444 du 29 mars 2017

MODALITES DE CANDIDATURE

Cf note départementale - Poste à exigences particulières.

CONTACT :

IEN Adjoint IA-DASEN - 24 avenue du 94ème R.I. - BP n° 20564 - 55013 BAR LE DUC Cedex

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr

INTITULE DU POSTE**Enseignant itinérant UPE2A****NATURE DU POSTE**

Les élèves allophones nouvellement arrivés sont des élèves, en règle générale, non francophones et arrivés depuis moins d'un an sur le territoire français. Le poste correspond à une fonction d'accueil de ces élèves dans le cadre d'une aide adaptée et pour un enseignement du français comme langue de scolarisation, en complémentarité du travail de la classe ordinaire. Les enseignants assurant des missions d'enseignement auprès des (EANA) doivent disposer de toute la souplesse nécessaire à l'accueil des élèves et à la personnalisation de parcours. Une évaluation en cours d'année permettra à l'IEN Adjoint en charge du dossier EANA de réajuster les missions de ces enseignants auprès des équipes des écoles en fonction des besoins recensés. L'inclusion dans les classes ordinaires constitue la modalité principale de scolarisation. Elle est le but à atteindre, même lorsqu'elle nécessite temporairement des aménagements et des dispositifs particuliers. L'enseignant itinérant UPE2A est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN de circonscription de rattachement.

Référence : circulaire n° 2012-141 du 2 octobre 2012

MISSIONS

- Concourir à la mise en œuvre des objectifs définis par la circulaire 2012-141 en matière de scolarisation des élèves allophones arrivants et assurer l'enseignement du français langue de scolarisation (FLS), oral et écrit, pour tout élève allophone, peu ou pas scolarisé antérieurement dans son pays d'origine.
- Travailler en collaboration avec l'équipe de l'école sur laquelle l'intervention a été ciblée pour contribuer à la mise en œuvre des attitudes nécessaires aux apprentissages.
- Se constituer en personne ressource dans l'école
- Évaluer les connaissances et les compétences des élèves (EANA) et formaliser le premier parcours de scolarisation des élèves (réf au CECRL et SCCCC)
- Évaluer chaque élève EANA selon les items du socle commun
- Interventions auprès des enfants dans et hors de leur classe d'inclusion
- Interventions sur plusieurs écoles : le temps de prise en charge variera selon les besoins de l'enfant, selon une durée déterminée (en concertation avec l'école et l'IEN de circonscription)
- Participer aux réunions du groupe départemental et présenter un bilan périodique d'activité.

COMPETENCES

L'enseignant s'inscrit dans une démarche de formation professionnelle et prendra part aux actions coordonnées par l'IEN de circonscription en liaison avec le CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation Nouveaux Arrivants et des Voyageurs).

- Connaissances des problématiques du parcours des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA).
- Expérience pédagogique conséquente en classe ordinaire et notamment dans le cycle 2.
- Capacité à s'adapter à un public qui n'a pas les habitudes scolaires françaises.
- Capacité à s'adapter à des prises en charge d'élèves nouveaux tout au long de l'année scolaire.
- Capacités organisationnelles et mobilité
- Capacités à travailler en équipe et avec les partenaires.
- Capacité de disponibilité, d'écoute, de dialogue.

DIPLOMES OU EXPERIENCES

Certification complémentaire Français Langue Seconde; à défaut connaissances en didactique et pédagogie souhaitées en FLE (Français Langue Étrangère) et FLS (Français Langue de Scolarisation).

OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :

Cf décret n° 2017-444 du 29 mars 2017

MODALITES DE CANDIDATURE

Cf note départementale - Poste à profil (PaP) et Poste à exigences particulières (PEP)

CONTACT :

IEN Adjoint IA-DASEN - 24 avenue du 94ème R.I. - BP n° 20564 - 55013 BAR LE DUC Cedex
Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : ce.ien-adjoint55@ac-nancy-metz.fr

INTITULE DU POSTE

Conseiller Pédagogique Départemental Maternelle**NATURE DU POSTE**

Placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Meuse, le conseiller pédagogique départemental Maternelle exerce sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN chargé du groupe de travail départemental, en lien avec les IEN CCPD de REP+, de REP. Les modalités de travail alterneront entre des périodes d'accompagnement personnalisé d'enseignants et des périodes de travail en petits groupes en-dehors de la classe ainsi que des temps de formation continue (animations pédagogiques, stages). Le conseiller pédagogique départemental est également amené à répondre à des missions académiques.

MISSIONS

La mission principale concerne **la mise en œuvre du plan Maternelle**. Une lettre de mission précisera le contour exact des missions complémentaires.

- Accompagner les orientations et la politique académique du premier degré, dans les domaines de la Maternelle, dans l'objectif de contribuer à la réussite des élèves, à la réduction des inégalités, et au bien-être ;
- Contribuer à l'analyse des besoins locaux en lien avec les IEN CCPD concernés ;
- Accompagner et former les formateurs du département et les équipes des écoles pour une mise en œuvre qui permette la réussite et l'épanouissement de tous les élèves ainsi que la prévention des difficultés d'apprentissage ;
- Contribuer à l'inventaire des ressources locales et à leur communication ;
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de formation au niveau départemental, mais également en circonscription.
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions de formation en Maternelle dans le cadre de la formation continue des enseignants de REP+, de REP et des zones rurales ;
- Réaliser un accompagnement personnalisé d'enseignants de Maternelle ;
- Contribuer à la promotion de la Maternelle par le biais d'actions à portée départementale ou académique et en lien avec les partenaires de la Petite Enfance ;
- Renseigner les enquêtes, évaluer les actions de formation et tenir à jour des synthèses ;
- Participer activement au Groupe de Travail Départemental Maternelle en lien avec l'IEN Chargé de la mission Maternelle.

COMPETENCES**Cadre général :**

Loi n° 2019-791 du 26/07/ 2019 parue au JO n°0174 du 28/07/2019 Loi pour une école de la confiance
Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
Annexe 1 BO N°30 du 23 juillet 2015 : Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs

Compétences spécifiques :

- Aptitude pour le travail d'équipe et l'animation de groupes restreints ;
- Capacité à concevoir, animer et évaluer des actions de formation auprès des enseignants de Maternelle en déclinant les orientations nationales et académiques au regard des besoins locaux ;
- Aptitude à identifier les besoins spécifiques des enseignants et à adapter l'accompagnement ;
- Maîtrise des outils numériques et capacités de communication ;
- Disponibilité, loyauté, bonne connaissance du système éducatif.

DIPLOMES OU EXPERIENCES

Être titulaire du CAFIPEMF Maternelle (ou à défaut s'engager à l'obtenir.)

OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :

Circulaire ministérielle n°2015-114 du 21 juillet 2015.

MODALITES DE CANDIDATURE

Cf note départementale - Poste à profil (PaP)

CONTACT :

IEN Adjoint DASEN - 24 avenue du 94ème R.I. - BP n° 20564 - 55013 BAR LE DUC Cedex

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr